

**MINISTERUL EDUCAȚIEI
AL REPUBLICII MOLDOVA**

**AGENȚIA NAȚIONALĂ
PENTRU CURRICULUM ȘI
EVALUARE**

Raionul

Localitatea

Instituția de învățămînt

Numele, prenumele elevului

LIMBA FRANCEZĂ (CLASE BILINGVE)

PRETESTARE
CICLUL LICEAL

Profil real

31 martie 2017

Timp alocat: 180 de minute

Rechizite și materiale permise: *pix cu cerneală albastră.*

Instrucțiuni pentru candidat:

- Citește cu atenție fiecare item și efectuează operațiile solicitate.
 - Lucrează independent.
-

Îți dorim mult succes!

Punctaj total acumulat _____

EPREUVE I. Evaluation de la compétence communicative (40 points)

a) Lisez le texte :

« Les sacs plastique font de la résistance dans certains commerces »

Reportage - Depuis le 1er janvier, les sacs plastique ultrafins à usage unique utilisés dans les rayons fruits et légumes sont interdits sur les marchés, chez le primeur et dans les grandes surfaces. À Paris, les commerçants s'adaptent en ordre dispersé.

En application de la loi sur la transition énergétique, les sacs en plastique à usage unique sont désormais interdits dans tous les magasins, mais aussi sur les marchés. Depuis le 1er juillet, ces sacs étaient interdits uniquement aux caisses des magasins. Aujourd'hui, tous les points de vente sont concernés, même les vendeurs de fruits, de légumes, de poissons et de fromages. Les commerçants doivent désormais servir leurs produits dans des sacs biodégradables ou faits d'un mélange plastique-amidon, de papier, tissus, ou plastique épais réutilisables. Le gouvernement table sur le remplacement des sacs en plastique par les sacs biosourcés, c'est-à-dire composés de matières végétales, à 30 % en 2017, 40 % en 2018, 50 % en 2019 et 60 % en 2025.

Écouler les stocks

«Nous écoupons nos stocks de sacs plastique avant de mettre les nouveaux en place». Dans le 9ème arrondissement de Paris, mardi 3 janvier, la plupart des commerçants n'ont pas encore équipé leurs rayons de fruits et légumes des nouveaux sacs homologués. «Dans quelques semaines, notre stock de sacs aura disparu. Nous avons déjà commandé les nouveaux sacs, mais nous sommes en retard», admet-on dans un Carrefour Market.

«Nous allons nous en occuper dès aujourd'hui. Nous n'étions pas au courant»

Quelques rares magasins du même arrondissement étaient en règle avant même la fin de l'année. «Nous avons basculé progressivement sur les nouveaux sacs durant le mois de novembre», commente un vendeur d'un magasin Intermarché. «Nous sommes passés aux sacs en papier kraft». Des primeurs se sont aussi ravitaillés en sacs biodégradables épais depuis quelques mois. «Nous étions au courant qu'à partir du mois de janvier, nous allions devoir supprimer tous les sacs plastique fins, nous les avons tous supprimés dès octobre. Ainsi, les clients s'habituent».

Fait assez surprenant: certains commerçants affirment qu'ils ne sont pas au courant de cette nouvelle législation. «Nous allons nous en occuper dès aujourd'hui. Nous n'étions pas au courant», déclarent deux primeurs. D'autres rechignent: «Les sacs biodégradables, nous les payons 1,20 euro le paquet de 50 contre 1 euro les 100 pour les sachets de base, c'est une grosse différence...», se justifie une commerçante.

Enfin, si beaucoup déplorent le prix de ces sacs - au moins deux fois plus élevé, à 7 centimes l'unité -, certains se disent satisfaits d'agir pour l'environnement tout en espérant que leurs clients sauront être responsables en s'équipant de sacs ou cabas réutilisables. Sans doute espèrent-ils que les consommateurs soient de plus en plus nombreux à utiliser les chariots de courses déjà prisés dans les grandes villes, comme à Paris.

Du côté des clients, la plupart disent être au courant d'«une histoire de sacs plastique» sans savoir vraiment de quoi il s'agit. Certains ont déjà adopté une démarche écologique: «J'utilise le chariot à roulettes depuis le mois de juillet, c'est très pratique. Je commence à voir les gens autour de moi appliquer cette solution aussi», explique un étudiant du 9ème arrondissement.

Quid des sanctions?

Cette interdiction répond à une volonté du gouvernement d'en finir avec un objet qui ne sert qu'une vingtaine de minutes au consommateur et qui met entre 1 et 4 siècles à se dégrader. Selon le ministère de l'Écologie, 17 milliards de sacs plastiques sont utilisés chaque année en France.

Des sanctions administratives et/ou des sanctions pénales sont prévues par le Code de l'environnement en cas d'infraction qui peuvent aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 100.000 euros d'amende. A noter qu'en 2020, ce sera au tour de la vaisselle jetable en plastique d'être interdite. Seuls les gobelets, verres et assiettes compostables en compostage domestique et constitués de matières biosourcées seront autorisés.

D'après Elodie Tymen - www.lefigaro.fr/conso/2017/01/03/les-sacs-plastique

b) Réalisez les consignes: répondez aux questions et choisissez la bonne réponse.

Nr.	Items	Score													
1.	De quoi traite l'article? (total – 2 points) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2	A 0 1 2												
2.	Quelle évolution a subi l'interdiction? (total – 2 points) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2	A 0 1 2												
3.	Indiquez, pour chacune des phrases suivantes, si l'information est vraie (V) ou fausse (F). Justifiez la réponse en citant un passage du texte. (total – 9 points) <table border="1" data-bbox="225 801 1294 1637"> <thead> <tr> <th data-bbox="225 801 1134 835">Affirmation</th> <th data-bbox="1134 801 1214 835">Vrai</th> <th data-bbox="1214 801 1294 835">Faux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="225 835 1134 1126"> 1. Les commerçants sont désormais obligés d'utiliser des sacs plastique ultrafins à usage unique pour servir leurs marchandises. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1134 835 1214 1126"></td> <td data-bbox="1214 835 1294 1126"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1126 1134 1384"> 2. On prévoit des sanctions pour le non-respect de la loi. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1134 1126 1214 1384"></td> <td data-bbox="1214 1126 1294 1384"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="225 1384 1134 1637"> 3. La vaisselle jetable en plastique ne sera jamais interdite en France. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/> </td> <td data-bbox="1134 1384 1214 1637"></td> <td data-bbox="1214 1384 1294 1637"></td> </tr> </tbody> </table>	Affirmation	Vrai	Faux	1. Les commerçants sont désormais obligés d'utiliser des sacs plastique ultrafins à usage unique pour servir leurs marchandises. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			2. On prévoit des sanctions pour le non-respect de la loi. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			3. La vaisselle jetable en plastique ne sera jamais interdite en France. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>			A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3	A 0 1 3 A 0 1 3 A 0 1 3
Affirmation	Vrai	Faux													
1. Les commerçants sont désormais obligés d'utiliser des sacs plastique ultrafins à usage unique pour servir leurs marchandises. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
2. On prévoit des sanctions pour le non-respect de la loi. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
3. La vaisselle jetable en plastique ne sera jamais interdite en France. <i>Justification</i> <hr/> <hr/> <hr/>															
4.	Expliquez en 25-30 mots et avec vos propres mots la phrase «Cette interdiction répond à une volonté du gouvernement d'en finir avec un objet qui ne sert qu'une vingtaine de minutes au consommateur... » (total – 3 points) <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	A 0 1 2 3	A 0 1 2 3												

